

INFORMATION SUR L'ALIENATION D'UN FONDS AGRICOLE OU D'UN TERRAIN A VOCATION AGRICOLE

Pour notification de projet d'aliénation SOUMIS au droit de préemption [X]

Pour déclaration d'opération NON SOUMISE au droit de préemption [ ]

- formule simplifiée -

(Articles L 143-1 et R 143-1 et ss du Code Rural)

*[Signature]*

Nature de l'acte : Vente [X] Echange [ ] Apport en société [ ] Autres [ ]

Etude de : Maître Stéphane DUVAL Notaire à : Saint-Romain de Colbosc 11 rue J. Lemercier Département : [ ] où domicile est élu

NOM ET PRÉNOMS DU (ou des) VENDEUR(S) : Consorts BLONDEL (voir note ci-jointe)

Profession (s) : Date de naissance : Nationalité :

Domicile (s) :

NOM ET PRÉNOMS DE L' (ou des) ACQUÉREUR(S) : Commune de FREVILLE

Profession (s) : Date de naissance : Nationalité :

Domicile (s) : FREVILLE (76190)

LOCALISATION ET DÉSIGNATION DU FONDS

*Freville*

DEPARTEMENT	CANTON	COMMUNE PRINCIPALE
SEINE-MARITIME		76190 FREVILLE

SUPERFICIE CADASTRALE DU FONDS .....9780

En cas d'adjudication, nombre de lots :

Présence de bâtiments d'habitation : OUI [ ] NON [X] Présence de bâtiments d'exploitation : OUI [ ] NON [X]

Achevés depuis moins de 5 ans : OUI [ ] NON [ ] Achevés depuis moins de 5 ans : OUI [ ] NON [ ]

Diagnostic amiante : réalisé [ ] à réaliser [ ] sans objet [X]

Constat de risque d'exposition au plomb : réalisé [ ] à réaliser [ ] sans objet [X]

Etat parasitaire termites : réalisé [ ] à réaliser [ ] sans objet [X]

Performance énergétique si installation chauffage : réalisé [ ] à réaliser [ ] sans objet [X]

Etat installation gaz si bâtiment de plus de 15 ans : réalisé [ ] à réaliser [ ] sans objet [X]

Etat des risques naturels et technologiques : réalisé [ ] à réaliser [X] sans objet [ ]

Etat installation électrique (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009) : réalisé [ ] à réaliser [ ] sans objet [X]

Autres :

MODE DE VENTE

[X] Amiable [ ] Echange [ ] Apport en Société [ ] Viager [ ] Adjudication volontaire [ ] Adjudication judiciaire

Mise à prix : € Date d'adjudication : Lieu d'adjudication :

PRIX PRINCIPAL<sup>(1)</sup> (hors charges et commissions) :

en lettres QUARANTE QUATRE MILLE EUROS en chiffres 44000,00 EUR €

dont valeur des surfaces boisées : € Évaluation des bâtiments : €

(Mentionner le détail par parcelle au dos)

S'ajoutent au prix principal de vente : Commission [ ] Autres charges [ ] Montant TTC : €

Frais divers (justifications à produire) :

(1) En cas d'offre amiable préalable à une adjudication volontaire, indiquer dans le tableau "DÉSIGNATION DES BIENS VENDUS" le prix proposé à la SAFER par lot.

MODALITÉS DE PAIEMENT [X] COMPTANT A LA SIGNATURE DE L'ACTE (après l'accomplissement des formalités de publicité foncière) [ ] CRÉDIT [ ] VIAGER

Énoncé des conditions détaillées de paiement :

DATE ET CONDITIONS D'ENTRÉE EN JOUISSANCE : au jour de la régularisation authentique de l'acte de vente

DATE DU TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ A L'ACQUÉREUR : au jour de la régularisation authentique de l'acte de vente

SITUATION LOCATIVE [ ] Libre [X] Bail en cours [ ] Sur la totalité [ ] Sur une partie (à préciser)

Nom et domicile du bénéficiaire : Monsieur Jean-Pierre MALANDAIN, demeurant à FREVILLE (76190), Route du mont de l'If

Date de début : 29 septembre 1990 et de fin de bail il y a résiliation ou promesse de résiliation à compter du jour de la régularisation authentique de l'acte de vente

DROIT DE PREEMPTION PRIMANT CELUI DE LA SAFER<sup>(2)</sup> Nom, Qualité et domicile du bénéficiaire :

Preneur en place [ ] Coindivisaires [ ]<sup>(4)</sup>

Cohéritier bénéficiaire de l'attribution préférentielle [ ]<sup>(4)</sup>

Personne morale de droit public

titulaire d'un droit de préemption [ ] A-t-il renoncé à ce droit ? OUI [ ] NON [ ]

(2) S'il existe un droit de préemption primant celui de la SAFER, le délai de préemption de cette dernière n'est ouvert qu'à compter du jour où elle a été informée par le notaire de la décision prise par le titulaire du droit de préemption.

A adresser en double exemplaire à la SAFER

**DESIGNATION DETAILLEE**

COMMUNE	Section	N°	LIEU-DIT	SURFACES			Nature cadastrale	Nature déclarée par vendeur	Zone urbanisme	
				ha	a	ca				
76190 FREVILLE	AD	135		00	ha 00	a 25	ca	Un terrain agricole		
76190 FREVILLE	AD	317		00	ha 97	a 55	ca	Un terrain agricole		
TOTAL				9780						

Cadre réservé à la SAFER N°  
 Date de réception : / / Suite donnée le : / /

### DÉSIGNATION DES BIENS VENDUS

En cas d'adjudication, regrouper les parcelles par lots et individualiser chaque lot avec sa mise à prix. En cas d'offre volontaire, indiquer par lot, le prix proposé à la SAFER.

Section	N°	Lieu-dit	Surface			Nature	Zone au P.O.S. ou P.L.U.	N° de la parcelle primitive	Adjudication	
			Ha	a	ca				Mise à prix de chaque lot	Prix proposé à la SAFER par lot (en cas d'adjudication volontaire)
AD	135		00	00	25	Un terrain agricole				
AD	317		00	07	55	Un terrain agricole				
Total			9780					Total		

**DROITS A PRODUIRE :** OUI  NON

- Quotas laitiers : litres
- Droits de plantation de vigne : ha a ca

**DROITS A PAIEMENT UNIQUE :**

- Surface admissible vendue : ha a ca
- DPU normaux : nombre valeur unitaire €
- DPU jachères : nombre valeur unitaire €
- DPU normaux : spécialités valeur unitaire €

\* La valeur unitaire représente la valeur nominale et non la valeur vénale

**AUTRES AIDES NON DECOUPLEES**

- Nature :
- Nombre de droits détenus par l'exploitant :

### EXEMPTIONS EXISTANT EN VERTU DE L'ARTICLE L 143-4 DU CODE RURAL

(joindre justifications et engagements prévus par la loi)

1 - Echanges <input type="checkbox"/>	4 - Cohéritiers, parents, indivisaires <input type="checkbox"/>	7 - Expropriés <input type="checkbox"/>	10 - Aménagements Industriels <input type="checkbox"/>
2 - Rentes viagères (services personnels) <input type="checkbox"/>	5 - Aides familiaux Salarés agricoles Associés d'exploitation <input type="checkbox"/>	8 - Constitution de jardins familiaux <input type="checkbox"/>	11 - Extraction de substances minérales <input type="checkbox"/>
3 - Cession entreprise (redressement judiciaire) <input type="checkbox"/>	6 - Fermiers, métayers évincés <input type="checkbox"/>	9 - Terrain destiné à la construction <input type="checkbox"/>	12 - Surfaces boisées <input type="checkbox"/>
13 - Parcelle d'une superficie inférieure au minimum défini par le décret attributif <input type="checkbox"/>	14 - Personne morale de droit public dans le cadre d'une DUP <input type="checkbox"/>		

Conditions particulières, réserves faites par les vendeurs, servitudes, baux de chasse, contrat forestiers

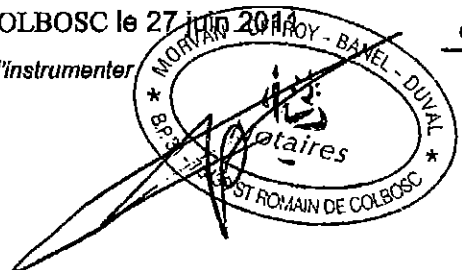
La présente vente est faite au profit de la commune de FREVILLE dans le cadre de l'agrandissement du cimetière.

Réponse rapide souhaitée : OUI  NON  Si oui, chèque joint à l'ordre de la SAFER

Toutes conditions particulières ou réserves doivent être mentionnées dans le cadre prévu à cet effet

A SAINT ROMAIN DE COLBOSC le 27 juillet 2011

Signature du notaire chargé d'instrumenter



76/1006  
 27/06/11  
 7/07/11

La SAFER ne fait pas d'objection à la réalisation immédiate de l'acte de vente et dispense des délais prévus par l'Art. R 143-4 du

23 JUL. 2011

Code Rural et des formalités de l'Art. R 143-9 du Code Rural sous réserve que la présente notification et les pièces justificatives soient annexées à l'acte